



Le Plessis-Pâté

## DECISION DU MAIRE N°D043-2026

### DECISION PORTANT SIGNATURE D'UN ACCORD-CADRE CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE AVEC SASU SAVEURS ET VIE CONSEIL

FIN/CLD

#### Le Maire du Plessis-Pâté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-22,

VU la délibération n°24 du Conseil Municipal en date du 23 mars 2026 déléguant au Maire ses pouvoirs en vertu de l'article L2122-22,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER un accord-cadre de services courants pour la confection et la livraison de repas en liaison froide pour le service de portage de repas à domicile à destination des personnes âgées et/ou en situation de handicap désignées par le CCAS du Plessis-Pâté, avec l'entreprise SASU Saveurs et Vie Conseil (dénomination sociale), sise Cœur d'Orly – Zone Activité Roméo – Rue de la Soie – Bâtiment 285 – Cellule C8/C9 – 94310 ORLY.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 13 juillet 2026, renouvelable trois fois.

**Article 2** : DIT que le prix unitaire d'un repas livré à domicile, pour les 7 jours de la semaine, s'élève à 13,54 € HT, soit 14,28 € TTC.

Le montant annuel de la prestation est estimé à 64 992 € HT et 68 566,56 € TTC, sur la base prévisionnelle de 4 800 repas livrés durant 12 mois.

**Article 3** : DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget principal, article 6042.

**Article 4** : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Trésorier Principal de Sainte Geneviève-des-Bois.

Fait au Plessis-Pâté, le 2 juin 2026

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

\*\*\*

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

Date de sa publication électronique:

Le Maire

Sylvain TANGUY